



**Siège social** 533 rue des Madelinettes, 62370 AUDRUICQ

tel : 06 17 88 23 93-

mail : [cdte62@ffe.com](mailto:cdte62@ffe.com)

site internet : <http://cdte62.ffe.com>

facebook : <https://www.facebook.com/CDTE62>

**Président** : Philippe Gheeraert, **Vice-Présidente** : Claudine Dubarre, **Secrétaire**: Luc Dubarre, –**Trésorier**: Jean-Pierre Debreu –**Membres** : Manuel Accarie -Dorianne Hoguet - Dominique Van Niekerk

**Délégués** : Paul Bécu, Jean-luc Cordonnier, Hervé Dernoncourt, Laurent Ducrocq, Jacques Lallez, Stéphane Lemaire, Richard Oscilawski, William Van Niekerk,

## Lettre d'information du CDTE 62 n°70 le 10 Septembre 2023

### Le CDTE et le monde des cavaliers d'extérieur dans la tristesse

Michel Codron nous a quittés le 15 Février 2023.

Un ami organisateur de rallyes équestres depuis plus de 20 ans respecté qui nous quitte. Il était simple, sympathique et extrêmement dévoué. Son rallye à Hersin Coupigny est placé sous le signe de la convivialité. Nous le regretterons longtemps  
Merci à son petit-fils d'avoir repris le flambeau.

### Du côté des rallyes :

Le premier semestre a été un plein succès pour les rallyes y compris pour le Grand Régional qui a eu lieu à Equirre. Nous souhaitons le même enthousiasme pour la seconde partie de l'année. A la date où vous recevez cette lettre, les rallyes de Septembre se seront déroulés, néanmoins il restera ceux d'Octobre et Novembre à savoir Hersin Coupigny, Olhain, Blingel et Beussent.

**Nous rappelons aux organisateurs s'ils ne l'ont pas encore fait, de nous transmettre leur compte rendu, et pour ceux qui connaissent la date de leur manifestation pour 2024 de nous communiquer leur date.**

### Du côté du CDTE (Comité Départemental de Tourisme Équestre):

L'un des objets du CDTE est la défense des chemins et sentiers et leur libre utilisation, la création d'itinéraires de randonnée équestre et de relais d'étape. C'est pourquoi l'équipe du CDTE participe

-Aux réunions avec le Conseil Départemental notamment sur le thème de la vélo-route « Auxi le château- Ramecourt » en défendant le maintien de l'ancienne voie ferrée en chemin accessible aux chevaux

-Aux rencontres avec le service de la randonnée du Département pour l'actualisation du PDIPR existant (Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée), et la proposition d'inscription de nouveaux tronçons à ce plan (En rappel : l'inscription de chemins à ce plan permet de les sauvegarder)

-Aux réunions avec le CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) : qui rassemble les acteurs concernés par les sports de nature, parmi lesquels figurent notamment les institutions, les collectivités territoriales, le mouvement sportif (via les différentes fédérations), les gestionnaires d'espaces naturels, ainsi que les autres usagers de ces espaces (chasse, pêche, agriculture...).

-A des réunions avec diverses Communautés de Communes ou d'Agglomération : on peut citer la CA2BM (Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois), la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, La Communauté d'Agglomération du Boulonnais...

Nous avons également des contacts avec la Chambre d'Agriculture.

Il est bien évident que ces réunions demandent une (re) connaissance du terrain.

## Accès aux plages

Concernant les cavaliers, les plages peuvent être soumises soit à une interdiction totale, soit à une autorisation à certaines heures de la journée ou à certaines périodes de l'année, soit à une autorisation permanente.

Chaque maire, en vertu de son pouvoir de police, est libre de fixer la réglementation d'accès aux plages de sa commune par arrêté municipal.

Une brochure a été réalisée par le CDE du nord avec une forte collaboration du CDTE de ce département sur le littoral Nord. Vous pouvez consulter cette brochure sur le site internet du CDTE62 ([cdte62.ffe.com](http://cdte62.ffe.com)) dans la rubrique « Edito » de la page d'accueil.

## Rallye d'Olhain

Le rallye d'Olhain, organisé par le CDTE 62, en partenariat avec la base de loisirs aura lieu le dimanche 8 Octobre 2023 avec au passage, le gué de Caucourt.

Les informations et inscriptions sont possibles au siège (03 21 82 17 94) ou chez Jean-Pierre Debreu (tel : 07 88 35 35 01). Il y a un tarif préférentiel pour ceux qui s'inscrivent avant le 02 octobre.

La DUM n°713 est ouverte sur le site de la Fédération. Le bulletin d'inscription est joint à cette lettre.

**De nouveau cette année la possibilité d'attester, si vous le souhaitez, le rallye sur votre livret électronique de randonnée et au retour des jurys vous permettront de valider vos connaissances par un galop de pleine nature (à condition de nous prévenir avant le 03 octobre 2023 de votre souhait)**

**Attention** : seules les personnes en possession d'une licence en cours de validité pourront s'inscrire à ce rallye, dans le cas contraire une majoration de 10€ sera proposée pour enregistrer une licence verte ou vous pourrez prendre directement votre licence sur place.

Nous vous donnons rendez-vous au départ de la base pour les consignes et café, dans le respect des règles sanitaires.

## Renouvellement licence :

Avec la rentrée, nous changeons de millésime. La licence 2024 est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2025.

Donc pour tous ceux qui n'auraient pas encore renouvelé leur licence pour ce nouveau millésime, un petit rappel et si vous avez des amis qui sont tentés par l'aventure du cheval, n'hésitez pas à prendre contact avec la personne qui enregistre votre licence (moniteur, responsable de club ou association..).

La licence « Tourisme Equestre » offre les mêmes avantages et possibilités (concours etc..) qu'une licence « Cheval » ou « Poney », et en plus elle vous permet de recevoir gratuitement la revue « l'Estafette ». Vérifiez sur votre licence, votre « Fléchage » et n'hésitez pas de demander au responsable de l'enregistrement de votre licence de vous flécher « Tourisme »

Vous pouvez sur votre espace personnel de cavalier sur le site internet de la Fédération Française d'Equitation ([www.ffe.com](http://www.ffe.com)) en accédant avec votre numéro de licence et votre code SIF (4 chiffres) indiqué sur votre licence, enregistrer votre adresse mail ou demander à la personne qui a enregistré votre licence de le faire. Maintenant la Fédération envoie directement des infos aux cavaliers (Notamment au moment de l'enregistrement de votre licence, vous recevez un mail de confirmation).

Le Tourisme Equestre est composé de nombreux cavaliers dit indépendants qui doivent se rattacher à une association ou à un club pour être fédéré. Or il s'avère que certains clubs refusent catégoriquement la prise de licences pour ces cavaliers.

Alors si tel est le cas, deux solutions s'offrent à vous pour y remédier :

- -Contacter l'association la plus proche de chez vous et sollicitez-les pour obtenir la licence.
- -N'hésitez pas à rejoindre l'ACMI (Association de Cavaliers et Meneurs Indépendants) qui vous prendra en charge (Tel 03 21 82 17 94).

## Envoi de courrier :

L'envoi de cette lettre représente un poste important dans notre budget et comme vous le savez les tarifs postaux ne cessent d'augmenter. Alors se pose la question de son maintien, cela n'est peut-être plus adapté au monde d'aujourd'hui.

D'autres moyens de communication existent. N'hésitez pas à nous communiquer une adresse mail vers laquelle on vous enverra la lettre. Mais il faut répondre aux critères de toucher le public le plus large, sans oublier nos membres non connectés. Soumettez nous vos suggestions...

Très cordialement

Le CDTE 62